

Les parties touchées par une décision d'absorption d'une société ou de création d'une nouvelle entreprise devraient avoir beaucoup plus de latitude d'intervention. Il s'agit notamment des travailleurs, de la collectivité dans laquelle l'entreprise veut s'installer et, naturellement, des éventuels concurrents dans le même domaine qui risquent de subir un contrecoup dramatique ou d'être victime d'une sous-enchère, que ce soit sous forme de politiques de prix, de politiques hostiles aux travailleurs et aux employés, de politiques de bas salaires, d'une mauvaise protection de l'environnement, etc.

L'amendement à l'étude vise notamment à donner au gouvernement le droit de poser ses conditions en matière d'emploi et quant aux conséquences des projets liés au virage technologique, qui a souvent des effets particulièrement néfastes pour les femmes.

Monsieur le Président me signale que mon temps de parole sur cet amendement tire à sa fin. En terminant, je tiens à répéter qu'à bien des égards l'article 2 est le point central du projet de loi puisqu'il énonce l'objectif général du gouvernement. Lorsque celui-ci reconnaît sans plus de précision qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporterait des avantages au Canada, il ne tient pas compte de la réalité, car l'expérience nous a montré trop souvent que les capitaux étrangers avaient nui aux intérêts des Canadiens. Notre parti est d'avis que la motion présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) donnera du moins au gouvernement canadien les moyens de s'assurer, au nom des Canadiens, qu'il existe des modalités satisfaisantes selon lesquelles les nouveaux capitaux et la nouvelle technologie profiteront à la population au lieu de ne rapporter que le plus de bénéfices possible à une société américaine.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, en prenant la parole à l'étape du rapport sur les propositions de mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), j'aimerais tout d'abord indiquer à la Chambre que j'écoutais attentivement le ministre tantôt lorsqu'il nous a parlé de l'objet du projet de loi. L'objet, nous a-t-il dit, c'est de créer des emplois. Je ne pense pas qu'il y ait un député dans cette Chambre qui serait contre l'objectif mentionné par le ministre.

L'amendement en question cherche à faire comprendre au gouvernement qu'il faut essayer de créer des conditions où le Canada est ouvert aux investissements. Bienvenue au capital, mais le pays n'est pas à vendre, c'est clair! C'est cela que l'on veut: essayer de conserver dans la loi des mesures qui permettent aux ministres, s'il le faut, d'essayer de convaincre les investisseurs étrangers que c'est dans l'intérêt du Canada qu'ils viennent ici investir pour donner des bénéfices aux Canadiens, des emplois, de la recherche, du développement et ce que cela veut dire au point de vue d'un mandat international, développer ici ce que nous cherchons tous, c'est-à-dire des marchés extérieurs où nous pourrions bénéficier des ventes qui feront en

sorte que l'économie canadienne «partira» à nouveau dans un élan positif.

Monsieur le Président, l'an dernier, nous avons eu 4.1 milliards d'investissements étrangers au Canada. Il y a eu 1,000 compagnies étrangères ou des intérêts étrangers, si l'on préfère, qui ont investi au Canada. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des propositions soumises en vertu de la loi sur le tamisage des investissements étrangers ont été approuvés. Je trouve cela, moi, encourageant. Qu'est-ce que le gouvernement veut faire? Le gouvernement dit: Holà! On a réussi avec une politique négative envers cette loi du gouvernement fédéral à faire croire aux Américains, aux Européens, aux Japonais que la loi sur les investissements étrangers était une mesure qui décourageait l'investissement. C'est absolument faux, et le ministre le sait. Il est faux de prétendre, comme l'ont fait les conservateurs depuis deux ou trois ans, que cette loi était mauvaise pour le Canada. C'est absolument erroné! Les faits sont là. Je répète: 4.1 milliards l'an dernier, 1,000 compagnies, 97 p. 100 approuvés. Pourquoi? Pour créer des emplois. Pourquoi? Pour créer de la recherche, pour créer du développement et pour nous donner une chance de faire de la concurrence sur le marché international.

● (1250)

Le ministre a dit que les capitaux canadiens fuyaient le pays. Ce sont ses amis à lui qui allaient investir évidemment aux États-Unis où les taux d'intérêts étaient exorbitants, et comme on le sait tous dans cette Chambre, soyons honnêtes. Qu'on le veuille ou non, rattaché à l'économie de notre cousin, notre bon voisin les États-Unis. Et quand eux, ils ont des intérêts qui sont très élevés, évidemment que le Canada, lui, à moins que l'on veuille faire ce que certains ont mentionné de faire, contrôler les changes, contrôler le droit des Canadiens d'investir où ils le veulent, où ça peut peut-être leur rapporter le plus, si on veut faire cela, qu'on le dise ouvertement, mais qu'on ne vienne pas faire croire aux députés, aux Canadiens, que la loi, telle qu'elle existait déjà, était mauvaise, allait à l'encontre de l'intérêt du Canada.

Monsieur le Président, depuis nombre d'années, le Canada s'efforce de percer sur le plan international dans le domaine de la recherche et du développement. Les députés se souviendront que le «bras» canadien est un excellent exemple. Néanmoins, on figure bien loin des autres principaux pays industrialisés quant à notre effort en recherche et en développement. Pourquoi? D'après le Conseil des sciences du Canada, la performance canadienne pourrait être améliorée si le degré de propriété étrangère dans notre industrie était moins élevé. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil des sciences. Les multinationales ont tendance à concentrer leurs activités de recherche et de développement dans leur pays d'origine, c'est normal, et négligent habituellement le fait, le potentiel scientifique des Canadiens.